

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/519
7 mars 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

DOCUMENTS
INDEX GEN
MASTER

Sixième session

Point 19 de l'ordre du jour

10 APR 1950

Distr. double

9. MW

QUESTION D'UN REGIME INTERNATIONAL POUR LA REGION
DE JERUSALEM ET DE LA PROTECTION DES LIEUX SAINTS

Déclaration en date du 14 février 1950 émanant du
Comité d'action en faveur des propriétaires de biens
arabes à Jérusalem

Note du Secrétariat : La déclaration suivante, émanant du Comité
d'action en faveur des propriétaires de biens arabes à Jérusalem,
en date du 14 février 1950, a été reçue par le Président du
Conseil de tutelle et distribuée ci-dessous aux membres du Conseil.

"Si le projet d'internationalisation élaboré par les Nations Unies est mis
en oeuvre à Jérusalem, la population arabe sera prête à collaborer avec les
autorités compétentes et avec les autres sections de la population de Jérusa-
lem, y compris les Juifs qui accepteraient de se soumettre au régime interna-
tional, pour le bien-être et le développement de la ville internationale de
Jérusalem".

1. ORGANISATION : "COMITE D'ACTION EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES DE
BIENS ARABES A JERUSALEM"
2. CONSTITUTION : Ce Comité a été constitué le 14 novembre 1949 au
cours d'une assemblée générale et représentative

3. HISTORIQUE ET
REPRESENTATION:

tenue au siège de la Chambre de commerce arabe à Jérusalem (Vieille ville)

Les propriétaires arabes de biens meubles et immeubles sis dans la zone de Jérusalem sous contrôle israélien s'étaient abstenus précédemment de prendre aucune initiative concertée en raison du projet d'internationalisation de Jérusalem. Toutefois, lorsqu'il est apparu qu'il existait une forte tendance à diviser la ville de Jérusalem en deux parties, ce qui risquait d'entraîner des pertes de biens pour les propriétaires arabes, un nombre considérable de ceux-ci décidèrent de créer ce comité, afin de revendiquer leurs droits et de défendre leurs intérêts. Une assemblée générale fut alors convoquée; y participèrent plus de 300 des plus importants propriétaires de biens arabes sur lesquels vivaient précédemment quelque 70.000 Arabes dans la zone de Jérusalem sous contrôle israélien.

4. REPRESENTANTS ELUS :

Le Comité a été constitué par les neuf membres suivants :

ANWAR NASHASHIVI (Président)
MOHAMMAD TAHER DAOUDI
GEORGE J. SAID
HAJ TAHER BARAKET
ANTON ALBINA
TWEFIC HABASH
NICOLA ZEPHIRIADES
ANISTAS HANANIA
HAJ MOHAMMAD SHAHIN

En outre, un secrétaire administratif a été nommé, dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-après :

ALI'DAJANI
c/o Chambre de commerce arabe
Porte de Jaffa
Jérusalem (Vieille ville)

5. BUTS ET OBJECTIFS :

- (i) Exiger la restitution des biens arabes et permettre à leurs propriétaires légitimes d'en prendre possession;
- (ii) exiger le versement d'indemnités pour la perte des biens meubles qui avaient été abandonnés dans leurs maisons par les propriétaires arabes, ainsi que pour le produit des loyers accumulés du fait de l'occupation illégitime de ces biens par les Juifs;
- (iii) autoriser le Comité élu à insister pour que les exigences énoncées ci-dessus reçoivent satisfaction, et à coopter toute personnalité capable, qui puisse contribuer à assurer la réalisation des buts poursuivis par le Comité;
- (iv) percevoir des contributions financières afin de couvrir les dépenses nécessaires au fonctionnement du Comité.

6. MESSAGES ET DOCUMENTS :

Annexe A - Acte constitutif du Comité, signé par les personnes qui ont assisté à l'assemblée générale (la traduction anglaise du texte arabe original a été établie par le secrétaire administratif Ali'Dajani).

Annexe B - Télégramme adressé à S.M. le Roi Abdullah, Amman.

Annexe C - Télégramme adressé à M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

7. AUDITION DEVANT DES

ORGANES INTERNATIONAUX : Aucune jusqu'ici.

8. ACTIVITES RECENTES :

Sur la base d'un questionnaire qui est actuellement distribué aux membres, des données de fait et des statistiques concernant les biens et leur valeur estimée seront fournies sous peu.

"JERUSALEM
14 novembre 1949.

ACTE CONSTITUTIF DU COMITE D'ACTION EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES
DE BIENS ARABES A JERUSALEM

Nous soussignés, propriétaires de biens arabes détenus par les Juifs à Jérusalem, siégeant en assemblée dans les bureaux de la Chambre de commerce arabe à Jérusalem, décidons par les présentes d'exiger la restitution des biens arabes et le retour de ceux-ci à leurs propriétaires légitimes, ainsi que le versement d'indemnités pour la perte des biens meubles abandonnés par les arabes et pour l'usage illégitime fait de ces biens par les Juifs.

Pour ces raisons, nous éliions par les présentes un comité de neuf personnes, à savoir Anwar Nashashibi, Mohammed Taher Daoudi, George Said, Haj Taher Baraket, Anton Albina, Tewfic Habash, Nicola Zephiriades, Anistas Hanania et Haj Mohammad Shahin, - chargé d'assurer l'exécution de la décision prise par l'assemblée en notre nom. Nous autorisons, en outre, lesdites personnes à coopter toute personnalité capable qui puisse contribuer à assurer la réalisation des buts poursuivis par le Comité.

(Secrétaire: Ali'Dajani)

(suivent quelque 300 signatures)

La traduction anglaise du texte original arabe a été établie par le Secrétaire administratif, Ali'Dajani.

"Jérusalem,

14 novembre 1949.

Télégramme adressé à Sa Majesté le Roi Abdallah.

Au Chambellan de la Cour

AMMAN

Le congrès des propriétaires de biens arabes actuellement détenus par les Juifs à Jérusalem a l'honneur d'assurer Sa Majesté le Roi de son loyalisme et de demander l'aide de Sa Majesté pour récupérer les biens arabes et assurer leur restitution à leurs propriétaires.

Des quartiers arabes entiers sont aux mains des Juifs, et les biens des Juifs dans les quartiers mixtes sont moins importants que les biens arabes.

Nous faisons pleine confiance à Sa Majesté pour nous assurer la restitution de nos biens.

Président: Anwar Nashashibi

Secrétaire: Ali'Dajani"